BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 10 juin.

Le cours de l'or est à 195 ... 0[0 piastres papier monnaie.

Breslau, 9 juin.

Foire aux laines. — Arrivages excessivement restreints, malgré cela il a été traité jusque hier, tant en laines lavées à dos qu'en laines non lavées, env. 1000 qtx. Pour laines lavées à dos de 150 Rm et au-dessus, moyennant bon conditionnement, on a seulement payé les prix de l'an dernier. Pour meilleures laines de 160 à 200 Rm. on a obtenu généralement 5 à 6 Rm. de plus qu'en 1896, toutefois les très fines laines ont été payées 15 à 20 Rm. de plus. En laines non lavées la demande s'est bornée aux meilleures sortes, lesquelles ont obtenu les pleins prix de l'an dernier. Les principaux acheteurs sont des fabricants de Saxe et de la Lusace, les Français ne recherchent que de très fines laines.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 12 juin

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité .. balles Australie, 117 b. Plata, . b. Cap et ... b. Espagne.

Havre, 11 juin.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Marché calme à la cote qui a été laissée sans changement ce matin.

Cette après-midi, marché toujours calme et cours en baisse de 50 c.

A terme on a coté :

25 b. juillet 118; 50 b. septembre 119, 100 b. mai 123,50-123.

Liverpool, le 11 juin.

Laines des Indes. — Prochaine série d'enchères commencera le 20 juillet 1897. — Arrivages depuis la dernière série, 5,504 b. anciennes existences tenues par importateurs, 1,075 balles. Total 6579 balles.

Le marché aux laines anglaises est très calme.

Sur place, un bon petit courant de détail soutient les cours antérieurs pour les provenances étrangères y compris plus de 340 balles laine des Indes,

D'après les derniers avis télégraphiques la quantité visible pour les enchères prochaines de laines des Indes est déjà de 21,000 balles.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

FRANCE

Fourmies, 10 juin.

Malgré le peu d'activité des affaires en produits fabriqués, la hausse des matières premières s'est encore accentuée pendant cette quinzaine. Cette situation anormale tend à faire restreindre de plus en plus la production en filature et en tissage, par suite des résultats désastreux qui en sont la conséquence.

Laines brutes. — Aux ventes publiques de laines de France qui ont eu lieu à Reims la semaine dernière, il a été offert et vendu environ 60,000 toisons aux prix les plus élevés des ventes précédentes.

Laines peignées. — Il s'est fait quelques affaires dans la région. Les prix pratiqués sont en faveur des vendeurs.

Façons de peignage. — Alimentation à peine suffisante.

Blousses. — Les blousses, surtout les bonnes qualités, sont toujours bien demandés et à prix très soutenus.

Façons de filature. — En raison de la persistance des prix désastreux pratiqués depuis longtemps déjà, la réduction du travail s'accentue de plus en plus.

Fils. — Les producteurs ont relevé leurs prix, et des affaires ont été traitées dans des conditions moins onéreuses que précédemment, sans arriver toutefois à la parité des cours des matières premières. La situation reste difficile.

Tissus. — Peu de propositions sont faites et les prix offerts sont trop bas. On arrête des métiers dans beaucoup d'établissements.

Condition publique des laines, soies et cotons
Relevés comparatifs bi-mensuels
du 27 mai au 9 juin 1897

	1896	1897
Laine peignée	143.163 k. 20	128.737 k. 90
Blousses	» » k. »»	» » k. »»
Laine filée	197.913 k. 80	170.395 k. 20
Ensemble	341.077 k. »»	299.133 k. 10
Décreusage	» » k. »»	» » k. »»
Titrages	614	497

(Bulletin bi mensuel).

LES EXPORTATIONS FRANÇAISES
depuis 1870

La moyenne de nos exportations annuelles, pendant la période quinquennale 1855-59 avait été de 2,617 millions au commerce général, de 1,895 millions au commerce spécial ; la moyenne de la période quinquennale suivante (1860-64) avait été de 3,361 et 2,403 millions. Pour l'année 1869, nos exportations se chiffrèrent par 3,975 millions d'une part et 3,075 millions de l'autre. Tant pour le commerce spécial que pour le commerce général, on le voit, pendant ces quinze années d'empire, elles furent en continuelle croissance.

Les 3,075 millions de marchandises exclusivement françaises exportées en 1869 comprirent, savoir : des objets de consommation et des matières nécessaires à l'industrie, ensemble, pour 1,435 millions ; des objets fabriqués pour 1.640 millions.

Les principaux objets de consommation exportés furent surtout : des vins pour 261 millions, des céréales pour 69, des beurres et fromages pour 89, des fruits de table pour 24 ; parmi les matières premières de l'industrie, nous mentionnerons des soies pour une valeur de 156 millions, des laines valant 44 millions, des peaux brutes valant 81 millions ; comme objets fabriqués, l'exportation comprit notamment : des tissus de soie pour 450 millions, des tissus de coton pour 70, des peaux ouvrées pour 81, de la tabletterie pour 180, des confections et de la lingerie pour 83, du sucre raffiné pour 81.

Au premier rang des pays ayant reçu nos marchandises vint, en 1869, comme presque toujours, l'Angleterre, avec une importation totale de 900 millions, qui comprenait, notamment, des tissus de soie pour plus de 200 millions, des vins et eaux-de-vie pour 87, des beurres et fromages pour 57, des céréales pour une moindre somme. La Belgique prit le second rang et reçut pour près de 300 millions de nos marchandises, particulièrement des céréales et des tissus de laine. La Suisse arriva troisième en nous prenant pour 260 millions, soies, tissus divers, vins, etc. Le quatrième rang appartint à l'Association allemande, et nous lui envoyâmes pour un total de 253 millions d'objets où il y eut avec du vin et des céréales, un peu de tous nos produits industriels, notamment des tissus de soie et de laine pour une valeur totale de 50 millions. L'Italie prit rang après l'Association allemande et nous acheta pour 220 millions en tout, sur quoi près de 100 millions de tissus divers, dont la moitié en laine. Les Etats-Unis vinrent ensuite avec moins de 200 millions d'achats, comprenant surtout des tissus de soie, des tissus de laine, des vins, des gants de peau, de la garance. Notre Algérie eut le septième rang, et nous y écoulâmes pour 130 millions de produits divers. Venaient ensuite, avec des importations inférieures à 100 millions, l'Espagne, la Turquie, le Brésil, la République Argentine; la Russie ne figurait encore parmi nos acheteurs que pour 31 millions, et l'Autriche n'y figurait que pour 15.

En 1870, où il n'y eut guère que sept mois pour commercer, la grande lutte ayant été presque l'unique affaire des cinq autres, notre exportation fléchit de près de 500 millions tout d'un coup ; elle fléchit de près de 200 encore en 1871, où elle eut à subir tout spécialement le contre-coup du désarroi qu'avait laissé partout la guerre et tout spécialement de la longue inaction de nos fabriques. Mais il y eut, en cette annee même de 1871, chez nous, une telle reprise d'activité industrielle et commerciale, et nos récoltes furent si belles, qu'en 1872, nos marchandises de toute sorte abondant et nos anciens marchés nous restant ouverts, nos exportations se relevèrent brusquement de façon énorme : elles se chiffrèrent, en effet, au commerce général par 4,757 millions, en plus-value de près de 1 milliard 1[2 sur celles de 1871, et au commerce spécial par 3,762 millions, en plus-value de 1889.

Ces 3,762 millions de marchandises bien français se comprirent pour 1,856 millions d'objets d'alimentation ou matières premières, et pour 1,906 millions d'objets fabriqués ; ce dernier chiffre dépassait de 300 millions, à peu près, celui de 1869.

En fait d'objets fabriqués, nous exportâmes, savoir : des tissus de soie pour 438 millions, autant à peu près qu'en 1869 ; des tissus de laine et de coton pour 400 millions environ, beaucoup plus qu'en 1869 ; de la tabletterie pour la même somme exactement, 180 millions, mais des peaux ouvrées et maroquinées pour 255 millions, deux fois plus ; pour presque le double aussi de sucre raffiné, 120 millions ; et ce fut de même pour presque tous les autres articles de fabrication française. En même temps, nos superbes récoltes nous permettaient d'exporter pour près de 250 millions de céréales, au lieu des 69 de l'année d'avant la guerre, et contre 147 que nous en importions ; nous pûmes exporter encore pour 275 millions de vins, pour 75 millions d'eaux-de vie, pour plus de 60 millions de beurre. *(A suivre.)*

LE COMMERCE DE L'ANGLETERRE

Les résultats du mois écoulé sont satisfaisants, tant sous le rapport des importations que des exportations, lorsqu'on les compare avec le mois correspondant de l'année écoulée, cependant nous devons faire remarquer qu'il comprenait les fêtes de la Pentecôte.

Les importations ont atteint une valeur de 33,836,348 liv. st., soit 2,986,360 liv. st. ou 8.9 p. c. de plus qu'en mai 1896, tandis que les exportations se sont élevées à 19,322.146 liv. st., ce qui fait 486,903 liv.st. ou 2.5 p. c. de plus. En avril les importations étaient en diminution de 2 p. c., mais les exportations se sont accrues de 6 3[4 p. c.

Pour les cinq premiers mois de cette année, les importations ont atteint 189.221.470 liv.st., contre 181.325.730, soit 7.895.009 liv.st. ou 4.3 p.c. de plus qu'en 1896 et les exportations 98.320.455 liv.st., contre 98.585.689 liv.st., soit 265.000 liv. st. ou 0.2 p.c. de moins.

En ce qui concerne les importations du mois précédent, il y a augmentation en animaux vivants, produits alimentaires et boissons, matières brutes autres que pour la matière textile, et articles manufacturés; les articles dont la valeur a diminué sont les métaux, huiles, matières brutes pour textiles et articles divers. On a importé un plus grand nombre de bétail du Canada, des Etats-Unis et de la République Argentine. Le froment a augmenté en valeur et quantité ce qui est dû à de plus grands arrivages de la Russie et des Etats-Unis. En caoutchouc on a importé pour liv. st. 46,707 de plus; on a également reçu plus de cuirs, du nitrate de soude, du bois, des lainages, du fer, des cotonnades, etc.

Quant au chapitre des exportations, le fait principal a été la continuation de forts envois en Amérique, sans doute pour échapper à l'application du nouveau tarif; les exportations de lin, jutes et de tissus ont été particulièrement actives. Vers l'Inde on a expédié moins, mais les exportations vers la Chine, la Turquie et l'Egypte se sont considérablement accrues. On a exporté moins de cuivre et les fils télégraphiques sont en diminution de liv. st. 50.000.

LA RÉCOLTE DU COTON AUX ETATS-UNIS

Les avis sur la récolte sont très bons ; la plante présente un bon aspect, elle est petite, mais elle parait être vigoureuse et saine. Les champs sont exempts de mauvaises herbes.

COTONS

(Dépêche communiquée par M. LEON CLERC)

Liverpool, 12 juin, ... h ....

Vente 7.000 balles. Marché calme. Vendeurs.

Janvier-Févr..	3 44 ./.	Juillet-Août..	4 01 . .
Février-Mars.	. ... ./.	Août-Sept...	. ... ./.
Mars-Avril....	. ... ./.	Sept.-Octobre	3 54 ./.
Avril-Mai...	. .. /.	Octobre-Nov.	. ... . .
Mai-Juin.....	4 . 3 . .	Nov. Déc.	3 46 . .
Juin-Juillet....	. ... ./.	Déc-Janvier.	. ... ./.

Havre, 11 juin.

(De notre correspondant particulier)

Cotons. — Sur place, on n'a été que modérément impressionné par la baisse des Etats-Unis, ainsi la cote de ce matin a été établie en baisse de seulement 12 c. 1[2 et si on a pu, pendant un moment, traiter les mois éloignés encore à 12 c. 1[2 au-dessous, on est resté très bien tenu à la cote pour les mois rapprochés. En disponible, on a noté quelques affaires à prix sans grand changement.

Les débouchés de la semaine, à Liverpool, ont été de 50.000 b. dont 41,000 b. pour la filature anglaise.

L'approvisionnement visible de ce marché est, aujourd'hui, de 1,114,000 b. dont 947,000 b. Amérique, contre 1,032,000 dont 856,000 b. Amérique en 1896. Il a diminué, cette semaine, de 19,000 b. en total et de 29,000 b. Amérique, contre une diminution de 51,000 b. au total, dont 49,000 balles Amérique, la semaine correspondante l'an dernier.

Aujourd'hui, sur ce marché, on n'a traité que 6,000 balles en disponible et à prix en faveur des acheteurs pour le Amérique.

Les futurs étaient aux avis de 4 heures en baisse de 4[128e acheteurs ainsi.

Les courtiers ont établi le prix-courant sur la base de 50,50 le low-middling New-Orleans.

Cette après-midi, marché bien soutenu pour le disponible.

Le terme était sans changement et on a payé la cote pour la plupart des mois. Toutefois la mauvaise ouverture de New-York (1 à 4 p. de baisse) a quelque peu influencé et, à 4 heures, les courtiers ont établi les cours en baisse de 12 c. 1[2 sur ceux du matin, mais plutôt acheteurs ainsi pour les mois rapprochés.

Les futurs à Liverpool clôturent en baisse de 4 à 3[128e sur hier, faciles. Ici on clôture vendeurs à la cote de 4 heures.

La 2e dépêche de New-York donne 1p. de baisse sur les mois rapprochés et 2p. de hausse pour les éloignés.

Recettes 3,500 b.

Londres, 9 juin.

Cotons des Indes-Orientales calmes, prix inchangés.

LIN, JUTE & CHANVRE

Londres, 9 juin.

Chanvres : Marché lourd; fair current Manille str expédition lointaine, vendeurs à liv.st. 14.17.6 cif.

Jutes : Calmes ; bonnes premières marques natives, str juin-juillet vendeurs à liv.st. 11.5 Londres cif.; 250 b. Red HC dock Dundee vendues à liv. st. 9.15 cif.

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

MARCHÉS A TERME

Cours du 12 Juin 1897

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — Type unique — Cote précédente	Cote du jour	ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres — Rendement 36 0[0 — Cote précédente	Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) — Type Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précédente (marks)	Cote du jour (marks)
Janvier	3 975	3 95	1.15	1 15	3 20	3 175
Février	3 975	3 975	1 15	1 15	3 20	3.175
Mars	3.975	3.975	1 16	1 16	.....	....
Avril	3 975	3 975	.	...	...	....
Mai	3 975	3.975	..	....	....	....
Juin	3 975	3 975	1 13	1 13	3 20	3 175
Juillet	3 975	3 375	1.14	1 14	....	..
Août	3 975	3 975	1 14	1 14	3 20	3.175
Septembre	4 00	3 975	1 145	1 145	....	....
Octobre	4 00	3 975	1.15	1 15	3 20	3 175
Novembre	3 975	3 975	1.15	1 15	...	....
Décembre	3 975	3 975	1.15	1 15	3 20	3.175

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS DE LIVRAISON	LAINES PEIGNÉES — ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres Allemand B — Cote précédente	Cote du jour	LAINES BRUTES — ANVERS (par télégraphe) — Suint de La Plata Type C — Cote précédente	Cote du jour	LE HAVRE (par télégraphe) — Buenos-Ayres Prima bonne courante 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour
Janvier	3 875	3 875	1 20	1 20	2 20	1.20
Février	3 85	3 85	1.20	1 20	1 22	1.22
Mars	3 85	3 85	1.10	1 10	1 22	1 22
Avril	3.85	3 85	1.20	1 20	1 225	1 225
Mai	. . .	..	.	..	1 23	1.23
Juin	3 925	3 925	1 19	1.19	1.175	1.175
Juillet	3 90	3 90	1.19	1 19	1.18	1 18
Août	3 90	3 90	1 19	1.19	1 185	1.185
Septembre	3 875	3.875	1.195	1.195	1 19	1 19
Octobre	3 875	3 875	1 195	1.195	1 195	1 95
Novembre	3 875	3 875	1.195	1 195	1 20	1 20
Décembre	3 875	3 875	1.195	1.195	1 20	1.20

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Tendance calme

		Quantité	Cours
Laines peignées — Type unique	Juin	.....	..
	Juillet	....	....
	Août	5 000	3 975
	Septembre	10 000	3 975
	Octobre	5 000	3 95
	»	20 000	3 975
	Novembre	25 000	3 975
	Décembre	10 000	3 95
	»	30 000	3 975
	Janvier	5 000	3 975
	Février	.....	....
	Mars	.....	....
Laines en suint	Avril	....	....
	Mai	....	....
	TOTAL	110 000 k.	

ANVERS

Tendance calme

		Quantité	Cours
Type B	Janvier	10 000 k.	à ....
	Février	....	....
	Mars	40 000	....
	Avril	...	....
	Mai	5.000	....
	Juin	..	....
	Juillet	30.000	....
	Août	40.000	....
	Septembre	30 000	....
	Octobre	15 000	....
	Novembre	10 000	....
	Décembre	40.000	....
	TOTAL	220 000 k.	

En suint, on a traité . balles.

LEIPZIG

Tendance calme

TOTAL .... 10 000 k.

Annonces Légales

Etude de Me J. RUFFELET, avocat-agréé à Roubaix

Formation de Société

D'un acte sous seings privés en date à Roubaix du quinze mai 1897, y enregistré (A. J.), le deux juin 1897, f° 29, case 777, par M. le receveur Halley, qui a perçu 257 fr. 50 c., pour droits et décimes.

Ledit acte déposé :

Aux greffes du Tribunal de commerce de Roubaix et de la Justice-de-Paix du Canton-Nord de ladite ville, le trois juin 1897.

Il appert :

Qu'une société de commerce a été formée entre : M. Félix DESCHAMPS, constructeur-mécanicien;

M. Adrien ROBERT, ingénieur;

Tous deux demeurant à Roubaix;

Et une autre personne dénommée audit acte.

Que cette société est en nom collectif à l'égard de M. Félix DESCHAMPS et Adrien ROBERT, seuls gérants responsables, et en commandite seulement à l'égard du troisième associé.

Qu'elle a pour objet l'exploitation d'un atelier de constructions mécaniques et d'une fonderie jusqu'ici exploités par M. Félix DESCHAMPS, l'un des associés-gérants.

Que ladite société est faite pour le terme et espace de dix années, qui ont commencé à courir le premier mai 1897, pour prendre fin le 30 avril 1907.

Que la raison et la signature sociales sont :

Félix Deschamps et Robert

Que le siège social est fixé à Roubaix, Grande-Rue, n° 141, dans les bâtiments qu'y occupe actuellement M. Félix DESCHAMPS.

Que la signature sociale, la gestion et l'administration de la société appartiendront également aux deux associés-gérants qui ne pourront faire usage de la signature sociale que pour les besoins et affaires de la société régulièrement traitées et portées sur les livres.

Qu'il ne pourra être contracté aucun emprunt, ni être ouvert aucun compte-courant à découvert chez les banquiers, que du consentement exprès et par écrit de tous les associés.

Que le capital social est fixé à la somme de cent mille francs fournis ou représentés comme suit, savoir :

1° Le fonds de commerce jusqu'ici exploité par M. DESCHAMPS, la clientèle y attachée, tout le matériel de construction mécanique et de fonderie en dépendant, le tout apporté par M. DESCHAMPS à la société et evalué de commun accord à cinquante mille francs ... 50.000 fr.

2° Vingt-cinq mille francs espèces à verser par M. ROBERT. ... 25.000 fr.

3° Vingt-cinq mille francs espèces à verser par l'associé-commanditaire ... 25.000 fr.

Soit ensemble.. 100.000 fr.

Que les apports et mises sociales produiront des intérêts au taux de 5 0[0 l'an, qui, considérés comme charges de la société, seront passés par frais généraux.

Pour extrait conforme,
Félix DESCHAMPS,
43383d Adrien ROBERT.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du vendredi 21 mai 1897

Jugement rendu dans la cause d'entre M. Edouard Decock, constructeur à Roubaix et M. Théodore Cuignet, mécanicien à Roubaix.

Attendu que Decock demande qu'en vertu des conventions ayant existé entre lui et Cuignet, il soit fait défense à celui-ci de construire ou de faire construire toutes machines à teindre les textiles en écheveaux à péril de trois mille francs de dommages et intérêts par chaque contravention. Qu'il demande en outre que Cuignet soit condamné en cinq mille francs de dommages-intérêts pour préjudice causé à ce jour. Que de plus le jugement soit inséré dans plusieurs journaux. Attendu que Cuignet dit que la machine livrée en 1895 n'étant pas la contrefaçon de celle brevetée par Decock en 1890, celui-ci doit être débouté de sa demande. Attendu qu'il ressort des documents versés que Decock et Cuignet avaient, en 1890, convenu d'exploiter en commun les brevets pris et à prendre pour la construction de machines à teindre les écheveaux: Que Decock était déjà alors propriétaire d'un brevet pris le dix-neuf août 1889; Que postérieurement à la convention de participation de mai 1890, Decock prit un nouveau brevet pour une machine ayant le même but le huit novembre 1890. Que ces deux brevets étaient relatifs à des machines ayant toutes deux pour unique objet de teindre des écheveaux: Attendu que le Tribunal par jugement du dix-neuf juin 1896, a nommé experts avec mission de rechercher si la machine dont Cuignet avait concédé l'exploitation à Villette était la reproduction totale ou partielle de l'une ou l'autre des machines brevetées en 1889 et 1890. Attendu que les experts déclarant dans leur rapport que la machine de Cuignet est basée sur les mêmes principes que celle de Decock brevetée en 1889 et en est la reproduction sinon dans ses détails du moins dans son ensemble, il y a lieu de rechercher si la cession consentie par Cuignet à Decock en 1895 comprenait aussi la machine brevetée de 1889. Attendu que pour s'éclairer sur ce point, le Tribunal a renvoyé les parties devant Juge. Qu'il résulte du procès-verbal de la réunion tenue à cet effet que le remboursement des frais pour construction de machines, brevets français et étrangers ont été supportés par moitié par chacun des contractants pour les brevets de 1889 et 1890 et conséquemment par la participation ayant existé entre eux. Attendu qu'on ne s'expliquerait pas la raison de ce paiement par moitié si les brevets de 1889 et 1890 n'avaient pas été considérés par les parties comme ne leur appartenant pas en commun et que plus tard la cession par Cuignet à Decock sans réserves déclarant même renoncer aussi à construire ou faire construire soit par lui-même soit par des tiers la machine qui en fait l'objet ou toutes autres ayant le même but qui en serait la contrefaçon ladite cession faite du reste pour un prix très élevé comprenait à n'en pas douter non seulement le brevet de 1890 mais encore celui de 1889 qui avait été la propriété exclusive de Decock avant de devenir la propriété de la participation faite entre eux. Qu'il serait inique et contraire à l'esprit de leurs conventions de permettre à Cuignet de faire concurrence à Decock avec une machine dont celui-ci est l'inventeur et pour laquelle il a pris personnellement un brevet, ce brevet fut-il tombé dans le domaine public. Attendu que vainement Cuignet soutiendrait que le non-paiement des annuités du brevet de 1889 qui est cause que ce brevet est actuellement dans le domaine public est imputable à faute à Decock; que cette assertion est controuvée; que la preuve contraire même résulte de ce que à partir de 1895, les annuités n'ont plus été payées c'est d'accord avec Cuignet et à la demande de ce dernier ainsi que cela résulte des documents versés au débat. Attendu que vainement encore Cuignet alléguerait que la convention de 1895 serait nulle par ce qu'elle aurait été faite sans détermination de durée et qu'en tous cas, elle ne peut avoir d'effet en ce qui concerne le brevet de 1889 tombé dans le domaine public. Attendu tout d'abord que la convention de 1895 n'est pas illimitée sa durée devant être celle des brevets aux mêmes qu'ensuite rien ne s'oppose à ce qu'une personne s'interdise au profit d'une autre l'exploitation d'une machine fût-elle dans le domaine public. Attendu que les agissements de Cuignet contraires à la convention ont causé à Decock un préjudice qu'il est établi qu'il a été vendu une machine qui est la contrefaçon du brevet de 1889. Attendu qu'il y a lieu non seulement de rappeler Cuignet au respect des conventions de 1895 mais encore de le condamner à la réparation du préjudice causé à Decock par la vente de ladite machine que le Tribunal possède les éléments pour le fixer à la somme de 1.000 francs. Par ces motifs le Tribunal dit et juge qu'il est interdit à Cuignet de construire ou faire construire, d'exploiter ou de faire exploiter toutes machines à teindre les matières textiles en écheveaux et ce pendant la durée des brevets du 20 août 1889 et du 8 novembre 1890. Déclare Cuignet passible de concurrence déloyale, en conséquence le condamne à payer à Decock la somme de 1.000 francs en réparation du préjudice causé à ce jour. Réserve à statuer sur les dommages pouvant résulter dans l'avenir des contraventions aux prescriptions du présent jugement ; condamne Cuignet aux intérêts judiciaires et en tous les dépens.

Dit qu'aux frais de Cuignet le présent jugement sera inséré dans deux journaux au choix de Decock, le coût de chaque insertion ne pouvant excéder la somme de 50 francs. 21742d

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Les créanciers de M. Adolphe Bouchez, épicier et marchand de liqueurs, rue de la Vigne, 72, à Roubaix, sont invités à se réunir le vendredi 18 juin 1897, à 11 heures, pour délibérer sur un concordat par suite de la remise à huitaine.

Le greffier du tribunal,
43388d E. VITOU.

Cabinet de Me FICQUET, ancien principal clerc de notaire et ancien commissaire-priseur à Roubaix.

Dissolution de Société

D'un acte sous seings privés, en date à Roubaix du 5 juin 1897, y enregistré, le 10 juin 1897, f° 24, case 16, par le receveur, qui a perçu, pour droits et décimes, 9 fr. 38,

Ledit acte déposé aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice-de-Paix des cantons Est et Ouest, le dix juin 1897.

Il appert :

Que MM. Léopold FLORIN, propriétaire à Roubaix, et Victor CATTELAIN, fabricant à Roubaix, ont dissout, à la date du 4 juin 1897, la société existant entre eux, en nom collectif à l'égard de M. CATTELAIN et en commandite simple à l'égard de M. Léopold FLORIN, sous la firme :

CATTELAIN & Cie

Que cette société, dont le siège était à Roubaix, boulevard Gambetta, n° 100, avait été constituée par acte sous seings privés du 30 octobre 1894, enregistré, pour une durée de neuf années, à compter du premier novembre 1894.

Qu'elle avait pour objet l'exploitation d'un tissage mécanique à façon.

Que M. Léopold FLORIN en est constitué seul liquidateur avec tous les pouvoirs à ce nécessaires.

Pour extrait conforme,
FLORIN,
21689d CATTELAIN.

M. Victor CATTELAIN déclare qu'il continue seul la fabrication de tissus à façon. 21690d

Appartements & Chambres
A LOUER

Publicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt centimes; six jours : un franc; quinze jours : deux francs ; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » (soir et matin).

Chambres garnies, rue de Cassel, 15.
Appartements garnis ou non, rue de la Gare, 125.
Plusieurs chambres garnies, 96, rue de la Fosse-aux-Chênes.
Chambres garnies ou non, rue du Vieil-Abreuvoir, 25.

Immeubles à louer

AUX CAPITALISTES A vendre plusieurs immeubles de grand rapport, situés dans les Flandres. — S'ad. à M. J. Van de Borie, receveur particulier, Gand. 16 90—42905

TISSAGE MÉCANIQUE A louer, au centre de la ville, un tissage d'une superficie de trois mille mètres et composé de 160 métiers de draperie et confections, montés de jacquards, armures et excentriques et toute la préparation, bobinoirs, ourdissoirs et encolleuses. S'ad. rue de Lille, 65, Roubaix. 43389d

CAMPAGNE A louer jolie petite campagne, avec grands magasins, vue splendide, à 15 minutes de la gare de Tournai. S'ad. à M. E. Verdy, rue de Pont-27, Tournai (Belgique). 19697

Maison avec jardin à louer boulevard d'Armentières, n° 52 loyer 1.500 fr., compris peintures et papiers posés. S'ad. 19, rue de Lorraine, Roubaix. 9651-42194

ENSEIGNEMENT

AUX PARENTS Pension « Beverley » Londres Barnes. Reçoit jeunes gens désirant apprendre l'anglais. Vie de famille. Stevens, directeur.

LANGUE ANGLAISE Méthode sûre et rapide. Passer un an au College de St-Jean, à Margate (Angleterre), non loin de Douvres. Bonne table, grande liberté, position très salubre: rendez-vous des londoniens. Prix de la pension, tout compris, juniors liv. st. 30; seniors, liv. st. 36. S'ad. au Principal le Révérend Henry J. Day M. A. 43332

DEMANDES & OFFRES
D'EMPLOI

COMPTABILITÉ est demandée par comptable marié, sérieux, possédant de bonnes références. Prendre l'adresse bureau du journal. 21423—43364

REPRÉSENTANT anglais, ayant des relations solides avec les marchands en gros de nouveautés et les fabricants en gros de manteaux et blouses pour dames, désire la représentation générale, à Londres, d'une maison fabriquant des gants, soieries, cotonnades ou étoffes drapées. — S'ad. à J. C. 52 Follington Dark, Londres. 43373

AGENT Un agent, établi à Amsterdam depuis des années, désire représenter, pour toute la Hollande, une maison de premier ordre de Roubaix ou de Tourcoing, spécialité de nouveautés de dames. On répondra seulement aux offres des maisons qui peuvent concourir avec les maisons en gros du premier ordre établies en Hollande. Ayant les certificats les plus sérieux. Ecrire affranchi « Agent » à la librairie S. S. Polak, fodenbreestraat, 95, à Amsterdam. 43391

VOYAGEUR Ex-négociant draperies et doublures ayant voyagé de nombreuses années dans la clientèle, tailleurs et nouveautés, du Midi, désirant reprendre les voyages, offre ses services à maison sérieuse. Au besoin accepterait représentation pour Paris. — Gaston, 3, villa Georges (rue de Paris, 129), à Colombes (Seine). 43353d

Avis aux Fabricants draperies Une personne possédant capital, garanties sérieuses, connaissances draperies, connaissant clientèle, ayant bureaux et magasins au centre des affaires, à Roubaix, désire s'entendre avec fabricant de draperies pour la vente de sa production ou partie. Ecrire O. O. D., bureau du journal. 2070)-43297

FABRICANTS OU NÉGOCIANTS lainages écrus ou teints ou tissés fantaisie, confections et draperies, désireux trouver combinaison pour se faire représenter sans grand frais par agent de première côte, à Paris et Reims, peuvent écrire ou s'adresser à M. Gaucher, 61, rue de la Gare, à Roubaix. 43339—21239

Représentation à Londres Un négociant bien au courant du marché anglais, désire représenter bonnes maisons pour l'Angleterre et l'exportation. Ecrire A. Y. Z., bureau du journal. 43371

REPRÉSENTANT Une maison de Manchester demande un représentant connaissant parfaitement la clientèle, pour la vente à la commission de coton et déchets de coton. S'ad. à n° 5323, aux soins de l'Agence de publicité Neyroud et Son, 14, Queen Victoria St. Londres. 43374

Associé ou commanditaire On demande associé ou commanditaire pouvant apporter 150,000 à 200,000 fr., pour reprendre à Roubaix établissement industriel rapportant de beaux bénéfices. Garanties de premier ordre. — Ecrire A.B.L.R., bur. du journal. 20593-43281

CONTRE-MAITRE de préparation de filature de laine peignée et mixte, marié, jeune, instruit, demande place Roubaix, Tourcoing ou étranger. Références de 1er ordre, certificats nombreuses années de service en deux maisons. Prendre adresse bureau du journal. 19782—43216

MÉNAGE On demande un ménage, valet de chambre et cuisinière. Excellentes références exigées. Prendre adresse au bureau du journal. 21371—43359

COCHER-DOMESTIQUE On demande un bon cocher-domestique, célibataire, de 30 à 40 ans, sortant de maison bourgeoise. S-ad. avenue de Dunkerque, Lille. 21500

DIRECTEUR d'une grande maison, peignage et filature, demande place à Roubaix ou environs. Ecrire B. B., bureau du journal. 43265

AVIS DIVERS

AVIS IMPORTANT

Seul moyen pratique, à la portée de tous, pour se faire quelques **revenus à la Bourse**. Boursier compétent, indépendant, vingt-cinq années de bourse, ayant appartenu aux maisons les plus importantes et les plus notables, vous adressera sa lettre particulière explicative. Ecrire **A. Duverger**, rue Vienne, 38 bis, Paris. 43390

Cie DU GAZ DE ROUBAIX
POUR L'ECLAIRAGE
le Chauffage et la Force motrice
BAISSE DE PRIX

Sulfate d'ammoniaque pour engrais, garanti contenant **20 à 21 0[0 d'azote. 23 fr. 50** les 100 kilogs. Par quantité supérieure à 1.000 kilogs le prix est réduit à **22 fr. 50.** Paiement comptant.
Cendres de coke pour calorifères, **30 centimes** l'hectolitre.
Cendres pour fabrication du mortier et allées de jardin **10 centimes** l'hectolitre.
Machefers de première qualité, à enlever à l'usine à gaz de Roubaix. Le chariot à 2 chevaux, 0.50 à 1 cheval, 0.25.
S'adresser rue de Tourcoing, 58, à Roubaix, ou à l'Usine à Gaz de Croix. 93990—5000

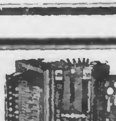

Pour le prix de fr. 7 25 contre remboursement, vous recevrez un superbe **accordéon à concert**, avec mes nouveaux claviers avec pistons de spirales qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais perdus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument a 10 touches, 50 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très forts, 2 fermoirs, eclisse du soufflet assortis et avec coins nickel, 35 cm. grand. Méthode pour apprendre à jouer soi-même et emballage gratis. Port **1 fr. 25. — Henri Suhr, à Neuenrade** (Allemagne). 43384

GRAINES, SEMENCES
POTAGÈRES FOURRAGÈRES DE FLEURS NICOTINE PURE
Maison de toute confiance, fondée en 1829
F. MONTAIGNE-QUÉTU
5, rue des Sept-Agaches, LILLE
Envoi franco catalogues illustrés avec indications de culture.
NOTA. — *La maison est la seule vendant les graines récoltées par elle.* 16958—42938

SALYNOL
Elixir dentifrice antiseptique. — Grand diplôme d'honneur hors concours. — **3 fr. 50.**
Seul concessionnaire pour le gros et le détail : M. Edouard Chaumel Jne, coiffeur-parfumeur, 52, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix. 43323d

PHOTOGRAPHIE
Avis à messieurs les amateurs. Atelier de retouche et d'agrandissements, travaux à façon de tout ce qui concerne la photographie. Développement, tirage, etc., etc. Leçons pour la retouche. S'ad. à M. Pierre, 2, boulevard de Paris, Roubaix. 43290d

OUTILLAGE INDUSTRIEL ET D'AMATEURS
NOUVEAU TARIF-ALBUM (330 pages, 1200 grav.) Fco 0f85.
A. TIERSOT, Constructeur breveté, 16, Rue des Gravilliers, PARIS.

SIROP DE RAIFORT IODÉ de GRIMAULT & Cie

DEPUIS TRENTE ANNÉES, CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS, POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE et le SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes, croûtes de lait et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs ; c'est un excellent dépuratif, mieux toléré que l'iodure de potassium.

Le Sirop de Raifort Iodé exigeant des mois de préparation et des soins spéciaux, se défier des mélanges de sirop antiscorbutique et de teinture d'iode proposés à sa place.
DÉPOT DANS TOUTES LES PHARMACIES.
42908

BANDAGES Accessoires de Pharmacie

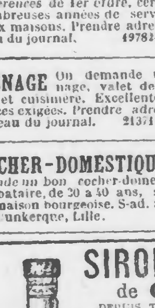

Consultations toujours gratuites
CABINET D'APPLICATION
(Ouvert tous les jours)
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE
GEORGES VALIN
36, rue Esquermoise, LILLE
BANDAGISTE-ORTHOPÉDISTE-SPÉCIALISTE
Ex-élève des Ecoles de Médecine et de Pharmacie de Lille, diplômé, fournisseur spécial des Hôpitaux
Entrepôt général de tous accessoires de Pharmacie, d'Orthopédie et de Chirurgie.
Bandages classiques et spéciaux
Fabrication, Nickelage, Réparations
Pour mettre leur clientèle en garde contre les réclames de ces « Maisons universelles » auxquelles la publicité a grand fracas n'a pu donner et ne donnera jamais une réputation sérieuse, MM. les Docteurs et Chirurgiens recommandent ma Maison d'une façon générale comme étant d'entière confiance; sa prospérité toujours grandissante justifie pleinement sa bonne renommée.
Je rappelle au public que je n'exerce ni Pharmacie ni autre partie me consacrant entièrement à ma profession de Bandagiste-Orthopédiste.
PAS DE CONFUSION : **36, rue Esquermoise, Lille.** 19070—5 170

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à **2,90** *le kilog*
MAISON CETNRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; Rue de l'Industrie, 2; Rue Pierre-de-Roubaix, 150; Rue Pierre-de-Roubaix, 58; Rue de l'Epeule, 191; Rue de Tourcoing, 155; Rue du Tilleul, 147 et 139; Boulevard de Strasbourg, 146; Rue d'Alsace, 84; Rue du Collège, 71 bis; Rue de la Halle, 9; Rue Notre-Dame, 27; Rue de la Chaussée, 2; Rue Decrezae, 37; Rue Turgot, 68; Rue du Lieutenant-Castelain, 6; Place de la Gare, 129; Rue du Fort, 86; Rue de Naples, 88; Rue du Curoir, 55.
A PARIS : Rue Vivienne, 26.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 40; Rue de Gand, 91; Rue du Tilleul, 16 : Debucny; Rue de Roubaix, 55 : Deroy.
A CROIX : Epicerie du Tonneau d'Or, à la Croix-Blanche. Rue de la Gare, chez M. Duvivier.
A WATTRELOS : Salembier-Hollebecq, r Carnot.
A LYS-lez-LANNOY : Wallays, rue du Bois.
A LILLE : Rue Esquermoise, 18.
A BOULOGNE-SUR-MER : Rue de la Lampe, 31.
A CALAIS : Rue Lafayette, 68. Rue des Boucheries, 3;
A BERCK-SUR-MER : Gde épic. modèle, pl. de l'Eglise, 3

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la Laiterie d'Oostcamp 879

Cacao van Houten
Une cuillerée à café suffit pour préparer une bonne tasse d'un EXCELLENT CHOCOLAT à l'eau ou au lait.

Le Gaz à la portée de tous

La Compagnie du Gaz de Roubaix met à la disposition du public, comme cela se fait à Lille, des compteurs à **paiement préalable** *pour la vente du gaz au détail; ces compteurs permettent d'obtenir, à tout instant, du gaz au moyen d'une pièce de* **10 cent.** *(Voir les circulaires). Dans ce prix, pour lequel on obtient* **333 litres** *de gaz, est comprise la location du branchement, du compteur, de la tuyauterie et des appareils; moyennant ce prix le placement des compteurs et de la distribution du gaz se fera donc sans frais.* 90790

A. VANESTE
90, RUE NATIONALE, 90
LILLE
JOAILLERIE
DIAMANTS — PERLES ET PIERRES FINES DE CHOIX
BIJOUTERIE ARTISTIQUE
PETITE ET GROSSE ORFÈVRERIE

SPÉCIALITÉ DE BIJOUX
Pour FIANÇAILLES
CORBEILLES ET CADEAUX
MONTRES DE PRÉCISION en tous genres
MONTRES Patek, Philippe et Cie, Genève
GRAND PRIX Exposition Paris 1889
42517d